

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 30 novembre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Isabelle GUERY (arrivée à 18H06), Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS : Mr Alain PIBOULEAU a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mmes Sandrine BRINGAY, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain MAYODON.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 12 19**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Votants	13

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire présente donc oralement les décisions suivantes :

Décisions du Maire :

- **N° 2023-018** – commune – demande de subvention Région Occitanie – aménagement du cœur de ville – zone Paul Salette 3

- ✓ Montant estimatif de l'opération : 604 416,95 € HT
- ✓ Subvention sollicitée : 100 000 €

- **N° 2023-019** – attribution d'une concession funéraire de 30 années au cimetière – Monsieur André RENOUF
- **N° 2023-020** – tarifs du droit de stationnement des camping-cars – aire de services d'Ax-les-Thermes :

Les tarifs fixés pour le droit de stationnement des camping-cars sur l'aire de service d'Ax-les-Thermes sont définis comme suit :

Service	Tarif haute-saison	Tarif basse-saison
Forfait stationnement (eau + vidange inclus) par jour	12 € TTC	9 € TTC
Service électricité par jour	4 € TTC	4 € TTC
Forfait curiste 21 jours (sans électricité)	200 € TTC	150 € TTC

- Haute saison : du 1^{er} décembre au 31 mars et du 15 juin au 15 septembre
- Basse saison : du 1^{er} avril au 14 juin et du 16 septembre au 30 novembre

En cas de perte du ticket, il conviendra de contacter la hotline pour régulariser le séjour. Le ticket perdu sera alors facturé 50 €.

La durée du séjour ne pourra pas excéder 21 jours.

- **Appel de cotisation à l'Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées** au titre de l'année 2023 de 1 000 €
- **Attribution du marché d'assurance statutaire du personnel de la mairie d'Ax-les-Thermes**

Le marché est divisé en lots comme suit :

- ✓ **Lot 1** « Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. »
- ✓ **Lot 2** « Agents stagiaires, titulaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC »

Procédure de passation : Procédure adaptée (art R2123-1-1 du Code de la Commande Publique).

La commission consultative des marchés s'est réunie le 14 novembre 2023 à 14 heures et a proposé les attributions suivantes :

- ✓ **LOT 1** : avis favorable pour l'attribution du marché à la **société SOFAXIS**, classée première, avec un taux de 6,29 % **couvrant le décès, l'accident de travail et la maladie professionnelle, le CLM, le CLD, le TPT, sans franchise. Le congé de maladie ordinaire franchise à 10 jours.**
- ✓ **LOT 2** : avis favorable pour l'attribution du marché à la **société GROUPAMA D'OC**, classée première, avec un taux de 1,25 % **couvrant tous les risques sans franchise, seule la maladie ordinaire a une franchise à 10 jours.**
- **Attribution du marché relatif à une prestation de service pour le transport sanitaire sur la station de ski « Ax 3 Domaines »**

Procédure de passation : Procédure adaptée (art R2123-1-1 du Code de la Commande Publique).

Le marché est divisé en lots comme suit :

- ✓ **Lot 1** « Transport sanitaire avec mise à disposition d'un véhicule au poste de secours de Bonascre tous les jours d'ouverture du domaine skiable de 10 H à 17 H 30 »
- ✓ **Lot 2** « Transport sanitaire spécifique entre le poste de secours de Bonascre sur la station d'Ax 3 Domaines et les cabinets médicaux les plus proches ou un centre hospitalier »

La commission consultative des marchés s'est réunie le 6 décembre 2023 à 17 heures et a proposé les attributions suivantes :

- ✓ **LOT 1** : entreprise **SANNAC** pour un montant de **139 000 €**
- ✓ **LOT 2** : entreprise **OLLIVIER** pour un montant de **24 972 €**

Il demande au conseil municipal de prendre note de ces décisions et informations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
PREND NOTE des décisions et informations présentées ci-dessus par Monsieur le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 7 décembre 2023

Le Maire
Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance
Alain MAYODON



Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 11/12/2023



ID : 009-210900320-20231206-2023_12_19-DE

